

**CONFÉRENCE SUR L'ÉCONOMIE DES AÉROPORTS
ET DES SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE**

Montréal, 19 – 28 juin 2000

**Point 3 de
l'ordre du jour: Questions de financement**

FINANCEMENT DES SERVICES CNS/ATM

(Note présentée par l'Association du transport aérien international)

SOMMAIRE

Les systèmes CNS/ATM permettront d'améliorer considérablement l'efficacité des activités des compagnies aériennes et la sécurité sur le plan mondial, tout en réduisant à long terme les coûts, à l'avantage de tous les intéressés. Des mécanismes appropriés de recouvrement des coûts sont indispensables pour que les États obtiennent le financement de la mise en œuvre de ces systèmes.

1. Introduction

1.1 La demande mondiale de transport aérien double tous les dix ans. Les systèmes CNS/ATM constituent un élément majeur pour l'expansion future du transport aérien. Ces systèmes offrent des possibilités d'économies très importantes, une plus grande capacité et une plus grande sécurité de l'ensemble du système, ainsi que des avantages sur le plan environnemental.

2. Situation actuelle

2.1 La mise en œuvre des systèmes CNS/ATM se poursuit. Cependant, les avantages financiers ne se matérialiseront que si le processus de transition est aussi bref que possible, avec un minimum de redondance dans les équipements.

2.2 Un financement sera nécessaire pour introduire un programme mondial CNS/ATM. Si les États appliquent une gestion de type commercial à l'exploitation de leurs installations et services de

navigation aérienne, ils ne devraient généralement pas éprouver de difficulté à obtenir le financement des infrastructures nécessaires.

2.3 Les services de navigation aérienne constituent un monopole et, s'ils sont administrés efficacement, les États peuvent recouvrer la totalité de leurs coûts. Les États ayant mis en place des mécanismes appropriés de recouvrement des coûts ne devraient pas avoir de difficulté à financer la mise en œuvre des systèmes CNS/ATM sur une base commerciale ou quasi commerciale.

2.4 La capacité qu'ont les États de financer les systèmes CNS/ATM peut être élargie s'ils collaborent sur une base régionale à l'établissement de l'infrastructure requise. Dans certaines régions, cette collaboration est une condition préalable pour obtenir un financement. L'OACI a souligné les avantages d'une approche multinationale et l'IATA est en faveur de ce principe.

2.5 Lorsque le recouvrement des coûts est inefficace ou lorsque les recettes sont simplement redistribuées pour d'autres utilisations, aucun organisme de prêt ne se proposera pour financer les services CNS/ATM ou d'autres infrastructures de transport aérien. Un recouvrement efficace des coûts suppose:

- des systèmes de comptabilité conformes aux normes acceptées à l'échelon international pour identifier les coûts de la prestation du service;
- un système efficace pour le recouvrement des redevances;
- le réinvestissement intégral des sommes recueillies dans les infrastructures.

2.6 Dans son rôle de conseiller neutre, l'OACI a l'obligation de s'assurer que les États connaissent bien toutes les options qui leur sont offertes pour le recouvrement de leurs coûts et de souligner la nécessité d'assurer une participation des usagers dans tout dialogue portant sur le niveau des redevances d'usage.

3. **Décision de la Conférence**

3.1 La Conférence est invitée:

- a) à demander au Secrétariat d'instituer un programme visant à aider les États à déterminer les coûts véritables de l'exploitation des services ANS dans le but de leur permettre de tenir des comptes adéquats et transparents conformément à ces principes;
- b) à promouvoir la coopération régionale dans le financement de la mise en œuvre des systèmes CNS/ATM et dans le regroupement efficace des services ANS.